

## **Les lendemains de l'insurrection révolutionnaire de la Commune de Paris (1871) dans la presse finistérienne !**

### **1. Brest, 9 novembre 1871 : Guerre à l'ignorance !**

La France est dévorée d'un mal affreux. Ce mal, c'est l'ignorance.

Depuis des siècles, depuis toujours, il a ses racines enfoncées dans le sein du peuple, comme les tentacules d'un polype géant; et il affaiblit la nation, il l'étreint, il l'étouffe ; il la retarde ou l'arrête dans sa marche vers la liberté vraie ; par contre, il lui cause de temps en temps des accès de fièvre chaude, et la jette affolée en dehors de toutes les limites de la justice, en plein inconnu, en plein hasard.

Ce mal, longtemps négligé, favorisé même par les ambitieux personnels qui avaient intérêt à sa propagation, fort heureusement n'est pas incurable; il a son remède , un seul, qu'il importe d'appliquer au plus tôt :**l'Enseignement**.

Nous disons au plus tôt, car l'ignorance devient pour nous d'autant plus dangereuse que l'instruction progresse davantage chez les peuples , nos rivaux.

En Allemagne, les bienfaits de l'enseignement se répandent sur toutes les classes de la société. S'il en eût été de même en France, peut-être bien n'aurions-nous pas à déplorer aujourd'hui de si terribles défaites ! L'homme qui possède déjà une première

instruction générale est apte à apprendre quoi que ce soit plus vite et plus facilement que celui dont l'intelligence n'a jamais été exercée ; c'est là une vérité incontestable. Quand il nous a fallu improviser des armées , s'il ne s'était trouvé partout que des conscrits sachant lire, sachant comprendre, l'étude en toute hâte du métier militaire eût pu être quand même fructueuse, et la France aurait trouvé à opposer à ses envahisseurs non pas des foules incapables, mais de véritables troupes. Il est certain enfin , et l'expérience l'a démontré, que, les qualités natives restant les mêmes, un soldat instruit vaudra en somme toujours mieux qu'un soldat ignorant.

Aussi, Bannir l'ignorance n'est plus seulement synonyme de Déraciner les superstitions, Détruire les préjugés, Moraliser les esprits ; aujourd'hui, Bannir l'ignorance veut dire encore , pour nous, Préparer la revanche nationale.

A tous ces divers titres, nous avons appris , avec une joie facilement compréhensible que la *Ligue de l'Enseignement* entreprenait un nouveau pétitionnement en faveur de l'instruction populaire ; c'est là une bonne et grande idée, que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs, en leur soumettant l'appel que nous avons reçu et qui s'adresse à eux tout comme à nous :

## PÉTITION

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET GRATUITE

*Pour les enfants des deux sexes.*

Monsieur et cher concitoyen,

Le Cercle parisien de la *Ligue de l'Enseignement* a délégué une Commission qui s'est mise en rapport avec tous les cercles de la

Ligue , pour prendre l'initiative d'un vaste mouvement d'agitation légale en faveur de l'instruction obligatoire et gratuite .

Après les cruelles épreuves que la France vient de subir , l'importance et l'opportunité d'un pareil mouvement n'ont pas besoin d'être démontrées. S'il est vrai que l'ignorance soit la cause première de la décadence nationale , c'est la diffusion universelle de l'instruction populaire qu'il faut invoquer comme le premier remède , comme le plus sûr instrument de la régénération.

Les travaux préparatoires sont terminés. La campagne est commencée. Nous venons solliciter votre plus pressant et plus énergique appui.

Tous les esprits vraiment libéraux sont d'accord pour penser que le père de famille a le *devoir* d'envoyer son enfant à l'école, et que l'Etat a le *droit* d'intervenir afin d'assurer l'exécution de ce devoir social.

La Ligue de l'Enseignement demande donc , pour les enfants des deux sexes, l'*obligation* de l'enseignement primaire .

Elle inscrit , en deuxième ligne , sur son programme la *gratuité* de cet enseignement.

Quelques dissidences d'opinion existent à l'endroit de l'application de ce principe . Il en est qui revendiquent la gratuité absolue ; d'autres ne la veulent que pour ceux qui ne sont pas en état de payer l'écolage. Dans l'intérêt de la grande cause qu'elle défend , la *Ligue de l'Enseignement* les conjure d'oublier les divergences de détail, pour ne se souvenir que du principe commun dont le triomphe exige la coalition désintéressée de tous les dévouements.

Le but de nos efforts est donc d'obtenir des pouvoirs publics le développement général de l'enseignement primaire : le moyen , la voie légale , est le pétitionnement. Des milliers de circulaires et de listes de pétition sont , par nos soins, distribuées dans toute la France. Faut-il ajouter que nous convions à cette manifestation nationale tous les citoyens dévoués au progrès de l'instruction, sans distinction de parti ni de rang ? Quand il s'agit du premier intérêt de la patrie , des hommes, divisés ailleurs sur bien des points, peuvent et doivent se tendre la main .

Outre ce premier appel, la Ligue met en circulation des feuilles spéciales sur lesquelles les femmes sont invitées à inscrire leur adhésion. *Nous n'avons pas voulu oublier que la femme doit être appelée, elle aussi, à dire son mot sur ce grave et impérieux problème de l'éducation de l'enfant. Son influence éclairée , son dévouement actif nous seront de puissants auxiliaires pour le succès de la plus généreuse des causes.*

Un dernier mot : désireuse d'associer à son entreprise tous les signataires, la Ligue demande à chacun d'appuyer son adhésion par le versement d'un *SOU*. Le produit de cette cotisation servira , d'une part à solder les frais généraux du pétitionnement ; de l'autre , à encourager la création de bibliothèques populaires, de cours d'adultes , de centres d'enseignements, dans les milieux qui en sont encore privés. Nous comptons assez sur l'empressement et sur le dévouement public pour espérer que cette cotisation universelle, que ce mouvement national *DU SOU contre l'ignorance* ne sera pas sans fruit.

En conséquence , monsieur et cher concitoyen, le Cercle parisien de la *Ligue de l'Enseignement* a l'honneur de vous envoyer des listes de pétition, et vous prie de vouloir bien recueillir autant de

signatures que possible. Quand toutes ces feuilles auront été signées, nous nous adresserons à l'Assemblée nationale , et nous lui demanderons d'user de son droit souverain pour donner à l'instruction du peuple le double caractère de l'*obligation* et de la *gratuité*. Une pétition appuyée par le plus grand nombre de citoyens forcera l'attention de ceux-là mêmes qui nous sont le plus hostiles, et démontrera à nos adversaires ce qu'ils feignent d'ignorer, c'est-à-dire que l'opinion publique est avec nous.

Veillez agréer, monsieur et cher concitoyen , l'assurance de notre considération la plus distinguée .

Au nom du Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement ,

La Commission déléguée :

AD . LEREBoullet, F. MOIGNEU, EUGÈNE NUS , CH. SAUVESTRE, E VACCA .

*Le Secrétaire du Cercle*, EMMANUEL VAUCHEZ

P.S. — Les feuilles signées, ainsi que le montant des cotisations recueillies, devront être renvoyés, dans le plus bref délai possible, à M. Emmanuel Vauchez, au siège du Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement, 175 rue Saint Honoré à Paris

**Oui ! Combattons tous l'ignorance ; c'est l'ennemi commun et redoutable ; c'est le danger de la Société.**

Dans les villes, elle s'empare de l'enfance, en fait le plus souvent de petits mendiants qui deviennent ensuite des voleurs et peuplent plus tard en détail les bancs des cours d'assises et les

bagnes, quand ils ne sont pas entraînés et noyés, masse inconsciente et inerte, dans quelque torrent insurrectionnel.

Dans les campagnes, elle fait de l'homme, tenu par elle au-dessous de sa dignité envers son semblable, une machine à travail ou un instrument électoral, qui obéit servilement, et sans pouvoir se rendre compte de rien, à la main qui le pousse.

Routine , abaissement et danger ; tels sont sur l'homme les effets de l'ignorance. Ils ne sont pas moins terribles contre les femmes, qu'elle jette constamment et par pleines brassées dans les foyers de la prostitution.

*L'instruction ! L'instruction ! Voilà le flambeau qu'il faut allumer pour éclairer tous ces pauvres malheureux, perdus sans boussole dans la vie.*

Au nom de la morale , au nom de l'humanité, au nom de la Patrie, nous demandons à nos lectrices comme à nos lecteurs de ne point négliger leur concours au pétitionnement de la *Ligue de l'Enseignement*.

Deux Listes seront déposées dans les bureaux de l'*Electeur*, rue Saint Yves n° 9. L'une recevra les signatures d'hommes ; l'autre est destinée aux signatures de femmes. ***Car, dans ce grand problème de l'instruction de l'enfance, la femme a, la première, le droit indéniable de faire entendre son opinion (1).***

Chacun, nous en sommes sûr, tiendra à honneur de venir donner son approbation à cette utile croisade ; chacun voudra concourir de son obole à ce mouvement national du SOU contre l'ignorance. ***Ce sera là notre denier de l'esprit sain...***

LÉON GLANDUT.

(1) Ces listes seront à la disposition du public de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

*L'Electeur du Finistère, 9 novembre 1871*

oooooooooooooooo

## **2. La Curée de M. Emile Zola**

Un feuilleton en cours de publication dans la *Cloche* vient d'être suspendu par suite d'un avertissement non motivé, qu' a cru devoir faire à l'auteur M. le procureur de la République .

Ce feuilleton est intitulé : *La Curée*; l'auteur est M. Emile Zola.

Romancier, chercheur autant que courageux , M. Emile Zola n'avait pas craint de descendre , chaussé de grosses bottes, dans le borbier impérial ; la pelle en main, il nous montrait la corruption multiple de cette société d'égoût.

On semble aujourd'hui vouloir l'empêcher de continuer ce travail instructif. Pourquoi ? Serait-ce par respect posthume pour la maison de Sedan ? Nous ne voulons point le croire. Un pareil sentiment, exagéré au point d'imposer silence à une étude véridique, nous paraîtrait pour le moins suprenant de la part d'un procureur de la République . Est-ce par crainte des mauvaises odeurs qui doivent nécessairement se dégager du maniement de toutes ces ordures ? Que ceux qui ont l'estomac faible apportent leurs flacons ou se retirent ; mais il n'est point raisonnable , ce nous semble , pour

ménager les nerfs de quelques petites maîtresses, d'arrêter la science dans son œuvre virile d'éclaircissement.

La chose certaine est que la société française a été gangrenée . Pour laver et pour panser ses plaies, il faut donc , croyons-nous, les mettre tout d'abord et courageusement à nu .

M. Emile Zola, qui pour ne point faire courir au journal les risques d'une poursuite, a cessé la publication de son feuilleton dans la *Cloche*, nous annonce que *La Curée* paraîtra tout prochainement en librairie.

Nous prédisons à ce livre un succès auquel n'aura pas peu contribué la réclame des dénonciations faites, sans doute par des bonapartistes, à M. le procureur de la République .

LÉON GLANDUT

*L'Electeur du Finistère, 9 novembre 1871*

oooooooooooo

### **3. Le Ministre de l'Instruction publique et la nomination des Instituteurs**

Le ministre de l'instruction publique ; vient d'adresser aux préfets une circulaire destinée à préciser **le rôle des conseils municipaux dans le choix des instituteurs communaux** . Vous savez que le silence de la loi sur ce sujet a donné lieu à des contestations dans certaines localités. Le ministre se propose de les prévenir en établissant une règle fixe qui, dit-il, ne peut se trouver, jusqu'au jour

où le législateur aura de nouveau parlé, que dans une interprétation libérale , mais exacte, de la loi en vigueur.

Les préfets restent donc investis du droit de nommer les instituteurs, mais ils devront autant que possible se conformer aux vœux de la majorité des pères de famille en s'éclairant, à ce sujet, de l'avis du conseil départemental de l'instruction publique .

M. Jules Simon annonce qu'il prépare en ce moment un projet de loi sur cette lacune essentielle de notre législation.

*L'Electeur du Finistère, 9 novembre 1871*

oooooooooooo

#### **4. L'Instruction primaire à l'ordre du jour: Rien d'important !**

Rien d'important n'est signalé aujourd'hui à l'horizon politique.

La grosse affaire du moment est la question de l'instruction primaire , qui a été à l'ordre du jour de tous les conseil généraux . La majorité de ces conseils — *parmi lesquels ne se trouve point, hélas! le conseil général du Finistère* — s'est prononcée en faveur du principe de l'obligation. Sur le principe de la gratuité , qui nous semble cependant une conséquence nécessaire de l'obligation, les avis se sont trouvés partagés. La liberté de l'enseignement a été, elle, maintenue presque partout.

Cette importante question ne tardera pas sans doute à revenir, cette fois plus mûrie et mieux approfondie , sur le tapis des

délibérations et aussi, nous l'espérons, des décisions gouvernementales.

Forcer la main à l'égoïsme ou à l'incurie coupables de certains parents peu soucieux des intérêts de leurs enfants, les obliger envers ceux-ci à la nourriture de l'esprit, comme ils sont déjà tenus à la nourriture du corps, est un devoir national et humanitaire, dont l'accomplissement intéresse à la fois la patrie et la société.

Venir en aide, par la gratuité de l'enseignement, aux familles besoigneuses qui n'ont point les moyens de fournir à leurs enfants le pain intellectuel, nous semble une obligation tout aussi sacrée pour l'Etat que celle de maintenir les dépôts de mendicité à l'usage des malheureux sans ressources et sans travail. L'esprit a ses besoins tout comme le corps; l'exemple du passé, que nous rappelions dans un précédent article, a démontré trop souvent, hélas ! Que sa faim était, elle aussi, mauvaise conseillère.

Ce que nous voulons, c'est l'obligation et par suite la possibilité pour tous de nourrir ou de faire nourrir leurs enfants physiquement et intellectuellement ; mais nous ne sommes nullement d'avis, ainsi que voudrait l'insinuer l'Océan, que l'Etat doive imposer le choix de cette nourriture aux familles qui voudront faire élever leurs enfants à leurs frais et chez elles. Les pauvres ne mourront plus de faim, voilà tout; mais il restera toujours permis aux opulents de mourir d'un mets indigeste. **Les instituteurs du gouvernement** seront et resteront des laïques ; mais s'il est des pères ou des mères de famille qui veulent se donner le luxe d'un abbé comme instituteur particulier, nous serons les premiers à demander au besoin qu'on les laisse jouir en paix de tous les avantages que peut procurer *l'enseignement congréganiste à domicile*.

Après la question de l'instruction, celle du Service militaire a captivé l'attention de la plupart de nos conseils généraux . Il est, à ce sujet, deux faits qu'il importe de signaler : dans l'Aube M.Casimir Périer, et dans l'Eure M. Pouyer-Quertier se sont très nettement associés au vœu de la majorité en faveur du service militaire obligatoire .

Cette déclaration est très importante en ce sens qu'elle semble indiquer que sur cette délicate question, le gouvernement qui jusqu'ici avait manifesté une opposition constante contre le principe de l'obligation du service, a modifié aujourd'hui ses vues et s'est rapproché du système proposé par la commission parlementaire .

*LEON GLANDUT.*

*L'Electeur du Finistère, 11 novembre 187*

oooooooooooooooo

## **5. Dépêches parisiennes du 11 novembre 1871**

Une dépêche de Versailles annonce ce soir que la commission de permanence s'est réunie aujourd'hui, et que la commission des grâces se réunira très probablement demain. Quinze ou seize dossiers sont prêts à être soumis à cette dernière qui, ainsi que je l'annonçais naguère, entendra le président de la République avant de prendre ses décisions finales. Il est grand temps ; on s'explique difficilement dans le public la lenteur extraordinaire que la commission des grâces

apporte dans l'accomplissement de sa mission. Il y a déjà plus de deux mois que le troisième conseil de guerre a rendu le verdict qui condamne Ferré à la peine de mort , et près d'un mois que la Cour de cassation a statué sur le pourvoi en révision.

*Le Journal officiel* contient encore ce matin une note qui tend à démontrer que le gouvernement déploie la plus grande activité dans l'instruction et le jugement des détenus sur les pontons et ailleurs. Du 1er au 5 novembre, malgré deux jours fériés et un dimanche , il a été prononcé 43 jugements et rendus 210 ordonnances de non lieu. Ce chiffre porte le nombre total des jugements à 639, et celui des mises en liberté à dix mille 454.

Les renseignements que je vous ai transmis il y a quelque temps sur la rentrée éventuelle du gouvernement et de l'Assemblée à Paris dans le courant de décembre se confirment. La dépêche officieuse de Versailles considère cette rentrée comme très probable. Elle nous apprend en même temps que le gouvernement prépare les éléments du budget. On croit que par suite des dépenses de tout genre résultant de la guerre étrangère et de la guerre civile, le total du bilan passif dépassera deux milliards 700 millions.

*L'Electeur du Finistère, 11 novembre 1871*

oooooo

**6. Instituteur et machiniste .**

Sous ce titre : «*Edifiante révélation du bulletin des lois* » le *Petit Lyonnais* publie ce qui suit :

Le n° 41 (partie supplémentaire ) promulgue deux décrets des 3 et 13 octobre dernier, qui approuvent les liquidations de pensions. Le premier accorde 56 pensions civiles, s'élevant ensemble à 9,910 f. Prime au concierge de la Sorbonne 160 fr. pour 20 ans 4 mois de service, et les 55 autres à des instituteurs et à des institutrices : l'une de ces dernières touche 20 fr. de pension après 26 ans 5 mois de service. La plus forte pension est de 756 fr. dont le titulaire compte 41 ans 6 mois 10 jours de service.

Le deuxième décret règle deux pensions sur la caisse spéciale de l'Opéra, s'élevant ensemble à 3,648 fr., presque la moitié de la liquidation des 56 universitaires ensemble : l'un est chef machiniste, et l'autre brigadier machiniste, ayant aussi de longs services.

Il n'en est pas moins vrai de dire qu'il y a dans le traitement de ceux qui instruisent le peuple, et de ceux qui le divertissent la différence de 20 fr. à 1824 francs.

Faut- il s'étonner après cela que l'instruction soit encore si peu répandue en France et que l'on ne trouve pas des instituteurs capables ?

*L'Electeur du Finistère, 11 novembre 1871*

oooooooooooo

## 7. Les fausses nouvelles (fake news) du 2 décembre 1871

Après le 4 décembre, il deviendra sans doute possible de distinguer le vrai du faux dans toutes les étranges rumeurs lancées dans la circulation. Aujourd'hui on cherche vainement à saisir le fil conducteur à l'aide duquel on puisse sortir de ce dédale de nouvelles à sensation qui continuent à remplir tous les journaux soi-disant bien informés. On dirait vraiment que certains d'entre eux ont un partipris de déconcerter, d'ahurir le public, en compliquant sciemment la situation.

Le *Journal de Paris* relève un nouveau bruit, d'après lequel l'Assemblée serait saisie dès l'ouverture de la session, par un groupe de députés, d'une proposition tendant à faire nommer M. Thiers président à vie, et à renouveler la Chambre par cinquième tous les ans. Ces deux modifications seraient soumises par voie plébiscitaire à l'acceptation du peuple français.

Il est à remarquer qu'au milieu de tous ces projets plus ou moins constitutionnels dont on prête l'initiative tantôt au gouvernement et tantôt à des groupes parlementaires, on trouve toujours une proposition persistante, celle du renouvellement par *tantième* de l'Assemblée.

Voilà le fond réel ; le reste n'est jamais qu'une broderie de fantaisie plus ou moins chargée, suivant l'imagination de son auteur.

La persistance avec laquelle cette proposition du renouvellement revient dans tous les projets semble indiquer que soit dans les sphères gouvernementales, soit dans les sphères parlementaires, il y a une idée bien arrêtée d'essayer le système préconisé par MM.

Denfert et Littré. La presse parisienne , elle, s'est partagée en deux camps à peu près de même force.

La question du renouvellement partiel est soutenue par la *Cloche*, le *Bien public*, la *Liberté*, le *Moniteur universel*, le *National*, l'*Opinion nationale*, le *Soir*, le *Temps*.

Elle est combattue par l'*Avenir national*, la *Constitution*, l'*Ordre*, le *Rappel*, la *République française*, le *Siècle*.

Les autres grands journaux hésitent et attendent, sans doute pour se prononcer après coup ; ce qu'est toujours une façon commode.

A propos des questions constitutionnelles , M. d'Haussonville , député de Seine-et-Oise, vient d'adresser au journal des *Débats* une lettre qui est fort remarquée . M. d'Haussonville est partisan décidé du retour à Paris; il estime que la majorité libérale et conservatrice a commis *une faute en ne rentrant pas à Paris le 28 mai, au lendemain de la défaite de la Commune*, et qu'elle manque tous les jours d'entente et de discipline.

Voici quel est le programme qu'il lui voudrait voir accepter dès le début de la session : le retour à Paris, comme point de départ d'une politique plus vigoureuse; le rejet de toute proposition tendant à modifier le *modus vivendi* qui règle les attributions du pouvoir exécutif et ses relations avec l'Assemblée ; la constitution d'une seconde Chambre . Viendraient ensuite la loi sur le service militaire obligatoire, la loi municipale et ***enfin les lois sur l'enseignement***. Ces grandes réformes constitueraient la moitié au moins de la tâche de nos représentants.

Il est certain que ce programme est vaste et peut suffire à la gloire d'une Assemblée ; mais, comme le reconnaît l'écrivain, il faudrait que l'Assemblée fût preuve d'entente et de discipline. Cette heureuse surprise nous est-elle réservée ? Nous le désirons plus que nous ne l'espérons.

*Leon Glandut*

*L'Electeur du Finistère, 2 décembre 1871*

oooooooooooooooo

## **8. Les étrennes de 1871 : l'impôt sur le revenu !**

La séance du 26 décembre à la Chambre a été presque exclusivement tenue par la discussion de l'impôt sur le revenu , question délicate et complexe dont la solution ne semble pas devoir se manifester d'une façon conforme aux vœux de la majorité du pays, et par conséquent d'une façon définitive.

Dans cette question qui est tout à la fois financière, politique et sociale, l'on devait s'attendre à voir intervenir le gouvernement. M. le Président de la République a, en effet, paru à la tribune et a développé sa pensée dans un long discours.

La pensée de M Thiers est absolument hostile à l'impôt sur le revenu qui lui paraît en France un songe d'utopistes , et qu'il considère comme un nouveau ferment de discorde et de trouble dont

il importe d'empêcher l'introduction dans une société déjà aussi divisée que la nôtre .

La principale objection présentée par l'orateur contre l'impôt sur le revenu a été que cet impôt entraînerait nécessairement des recherches inquisitoriales sur la fortune de chaque rentier, sur les émoluments de chaque employé, sur les bénéfices de chaque commerçant, et que de pareilles recherches peuvent , dans certains cas, être non seulement pénibles , mais même préjudiciables au contribuable.

Il est certain que la perception de l'impôt sur le revenu ne laisserait pas que de présenter des difficultés pratiques assez sérieuses ; mais il n'est pas moins vrai non plus que les arguments ne manqueraient pas pour combattre l'objection précitée de M. le Président de la République. Les recherches inquisitoriales dont il parle ne sont pas absolument chose nouvelle dans nos mœurs ; et, pour ne citer que quelques cas analogues à ceux dont M. Thiers désire prévenir l'éventualité, n'est-il pas lui-même partisan en matière de contributions indirectes de l'exercice du fisc, qui consiste dans des visites domiciliaires chez des particuliers ? Et n'avons-nous pas, en matière d'héritage , les enquêtes minutieuses par lesquelles des agents spéciaux constatent la valeur des successions ?

Du reste, l'impôt sur le revenu fonctionne en Angleterre et en Amérique ; et nous ne croyons pas que dans ces deux pays les affaires marchent plus mal qu'ailleurs ; tout en admettant les différences d'esprit et d'habitudes des populations, tout en tenant grand compte des raisons par lesquelles M. Thiers combat l'impôt sur le revenu auquel il est d'ailleurs opposé depuis quarante ans, nous estimons que cette question fort complexe n'a pas encore été assez

éclairée par la discussion et qu'il importe de ne pas l'abandonner aussi à la légère dans ce moment surtout où les lourdes charges que nous avons et aurons à supporter réclament impérieusement du pays de nouvelles ressources.

LÉON GLANDUT

*L'Electeur du Finistère, 28 décembre 1871*

oooooooooooooooo

## 9. Dépêches parisiennes de fin d'année 1871

*La commission spéciale chargée d'étudier les questions relatives à l'enseignement supérieur a, dit-on, admis le principe que les facultés et écoles libres pourront délivrer tous les diplômes littéraires et scientifiques au même titre que l'Université et sans que le contrôle de l'Etat soit nécessaire.*

*La gauche républicaine s'est réunie dimanche et a décidé qu'une démarche serait faite auprès du président de la République pour lui demander d'intervenir à la tribune en faveur du retour à Paris. Le bureau de la réunion a été chargé d'exprimer ce vœu à M. Thiers qui nous paraît devoir être entendu. On espère toujours que le président de la République prendra la parole dans le cours du débat qui s'engagera sur cette grosse question et que grâce à l'autorité de sa parole, il enlèvera un vote favorable .*

*La question de l'amnistie a été soulevée aussi au sein de l'assemblée de la gauche républicaine. Quelques-uns de ses membres ont applaudi à la nouvelle que je vous ai déjà donnée que le gouverne-*

ment, reconnaissant les graves inconvénients qui résultent d'une détention indéfinie de prévenus parmi lesquels se trouvent un grand nombre d'innocents ou d'égarés, préparait lui-même une mission de clémence . La gauche républicaine , en présence de ce renseignement, a résolu d'ajourner le dépôt du projet de loi qu'elle avait préparé sur l'initiative de M. Marcel Barthe

***L'Electeur du Finistère, 28 décembre 1871***

---